

Voisinage et environnement

La proximité d'autres élevages et de certains lieux ou routes peut augmenter le risque. Certains agents, notamment les virus respiratoires et le SRRP, peuvent aussi se transmettre par voie aérienne. En région à forte densité porcine, il faut donc contrôler rigoureusement les autres voies de transmission.

Personnel et visiteurs

Limiter et contrôler les accès. Les visiteurs doivent respecter les procédures établies à la ferme. Un **sas, tel qu'une entrée danoise ou une douche** permet de séparer les zones propres et souillées. Les vêtements et chaussures utilisés dans l'élevage doivent être réservés à celui-ci. Les élevages au meilleur statut sanitaire devraient être visités en premier.

Matériel et cadavres

Tout équipement provenant de l'extérieur doit être **nettoyé et désinfecté** avant son introduction. Les cadavres doivent être entreposés à distance des bâtiments. Les véhicules d'équarrissage ne devraient pas pénétrer dans les zones propres.

Oiseaux, rongeurs et autres animaux

Les oiseaux, rongeurs et insectes peuvent transporter des agents infectieux. Un programme de contrôle des nuisibles doit être maintenu. Les bâtiments doivent être entretenus, les ouvertures protégées et les aliments gardés propres.

Semence

La semence peut transmettre certains agents infectieux, notamment le SRRP. Elle doit provenir de centres d'insémination appliquant des programmes sanitaires rigoureux et offrant des garanties adéquates sur leur statut sanitaire.

Fumier, aliments, litière et eau

Les équipements utilisés pour le fumier et le lisier devraient être dédiés à l'élevage ou nettoyés et désinfectés. Les aliments doivent provenir de fournisseurs fiables et être protégés contre les oiseaux et les rongeurs. Les déchets alimentaires contenant des produits d'origine animale doivent être évités. La litière doit être protégée de la contamination et la qualité de l'eau surveillée.

Une responsabilité quotidienne

La biosécurité doit être adaptée à chaque élevage, établie avec le vétérinaire et comprise par tous les employés. Elle doit être **appliquée à chaque étape** et chaque visite, puis réévaluée régulièrement. **Une mesure de biosécurité n'est efficace que lorsqu'elle est appliquée de façon constante.**